



Opération de développement rural (O.D.R.)

RAPPORT ANNUEL 2021

1^{ERE} OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL (O.D.R.)

- | | |
|---|----------------------|
| ✚ Décision du Conseil communal d'entamer cette première opération: | 5 avril 2002 |
| ✚ Approbation du Plan communal de développement rural (P.C.D.R.): | 24 mai 2006 |
| ✚ Durée de validité du Plan communal de développement rural (P.C.D.R.): | 10 ans (24 mai 2016) |

2^{EME} OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL (O.D.R.)

- | | |
|--|---|
| ✚ Décision du Conseil communal d'entamer cette deuxième opération: | 25 janvier 2016 |
| ✚ Courrier du Ministre annonçant l'accompagnement par la Fondation rural Wallonie (F.R.W.) en 2017: | 1 ^{er} février 2016 |
| ✚ Démarrage de l'opération: | en 2018 (réunions villageoises) - interruption de juin (élections) à décembre |
| ✚ Constitution de la Commission locale de développement rural (C.L.D.R.) ¹ : | 25 février 2019 |
| ✚ Approbation de la Ministre sur la composition de la Commission locale de développement rural (C.L.D.R.): | 20 janvier 2020 |
| ✚ Elaboration du Plan communal de développement rural (P.C.D.R.): | en cours |

¹ Désignation des membres par le Conseil communal

ANNEXE 1: SITUATION GENERALE DE L'OPERATION

1^{ERE} OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL

1^{ère} Opération de développement rural (O.D.R.) clôturée, sauf pour le projet en convention "Travaux d'aménagement de voirie et de sécurité au Haut-Vinâve à Jalhay".

<i>Priorité du P.C.D.R.</i>	<i>Numéro du projet</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Montant du projet à 100%</i>	<i>Pouvoir(s) subsidiant(s)</i>	<i>Stade d'avancement du projet</i>
1	Fiche n° 6	Aménagement et sécurisation de la place du Haut-Vinâve à Jalhay: <i>"Travaux d'aménagement de voirie et de sécurité au Haut-Vinâve à Jalhay"</i>	588.554,69 € ²	Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles, Environnement - Département du Développement, de la Ruralité, des Cours d'eau et du Bien-être animal - Direction du Développement rural	<p>Le Collège communal, en sa séance du 24 décembre 2020, a attribué le marché à la société MARCEL BAGUETTE SA.</p> <p>Le dossier d'attribution a été approuvé par la Ministre le 12 mai 2021.</p> <p>Le marché a été notifié le 31 mai 2021 à la société MARCEL BAGUETTE SA.</p> <p>L'ordre de commencement n'a pas encore été envoyé.</p> <p>Nous attendons depuis plus d'un an l'analyse définitive et le devis de l'Intercommunale RESA SA pour le déplacement et la suppression de pylônes, dans le cadre de ces travaux.</p> <p>Les travaux commenceront en 2022.</p>

² Courrier daté du 12 mai 2021 de la Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, Madame Céline TELLIER, relative à l'attribution du marché et à l'intervention financière du développement rural.

2^{EME} OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL

→ *Elaboration du Plan communal de développement rural (P.C.D.R.).*

Six réunions de Commission locale de développement rural (C.L.D.R.) en 2019 ont permis d'arrêter le **diagnostic partagé** (partie 3 du P.C.D.R.).

En 2020, la C.L.D.R. a entrepris l'élaboration du P.C.D.R.: après 2 séances d'information (l'une sur le Plan d'aménagement forestier et la gestion sylvicole, l'autre sur Plan d'Actions pour une Energie Durable (P.A.E.D.) organisées en janvier, elle a travaillé sur une **1^{ère} structuration des objectifs de développement**, ébauchant ainsi la stratégie de développement (partie 4 du P.C.D.R.) en février.

La réunion suivante, prévue en mars, qui avait pour objectif de formuler définitivement la stratégie de développement et de commencer à y articuler les projets, a été annulée suite aux mesures de confinement liées à la pandémie du Covid-19. Une 2^{ème} tentative d'organiser cette réunion début septembre 2020 a également été annulée, pour les mêmes raisons. L'élaboration du P.C.D.R. est donc restée en stand-by à partir de février 2020, sans perspective concrète de relance.

Finalement, ce n'est que le 29 septembre 2021, après une interruption de plus d'un an et demi, que la C.L.D.R. a pu à nouveau se réunir. Vu cette longue interruption, une remise à niveau a été nécessaire avant de reprendre les travaux.

Ensuite, après avoir validé **la stratégie de développement (objectifs généraux et opérationnels)**, la C.L.D.R. a poursuivi l'élaboration du P.C.D.R. par l'examen des **projets** (= moyens pour concrétiser les objectifs), en vue de vérifier leur cohérence avec la stratégie (les 4 objectifs/les 17 sous-objectifs), puis d'apprécier leur pertinence en tant que moyens adéquats pour les concrétiser. Ce faisant, elle a fait émerger les **projets prioritaires**.

ANNEXE 2: TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX

<i>Année de la convention</i>	<i>Type de programme (biffer les mentions inutiles)</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Objectif du projet</i>	<i>Montant du subside</i>
2015	P.C.D.R. classique	Aménagement et sécurisation de la place du Haut-Vinâve à Jalhay: "Travaux d'aménagement de voirie et de sécurité au Haut-Vinâve à Jalhay"	<p>✚ AXE A: soutenir des activités économiques compatibles avec l'environnement physique et humain:</p> <ul style="list-style-type: none"> → renforcer l'offre touristique et améliorer les services aux visiteurs; → faire connaître et dynamiser les artisans, producteurs et commerces locaux. <p>✚ AXE C: répondre aux besoins collectifs en matière de logement, de service, de mobilité et de sécurité:</p> <ul style="list-style-type: none"> → Améliorer la mobilité interne et externe des habitants et accroître la sécurité routière dans les villages; → Améliorer la mobilité interne et externe; → Améliorer le cadre de vie au travers d'aménagement d'espaces publics. <p>✚ AXE D: au travers de l'Opération de Développement Rural, susciter un débat en vue de faire émerger un "projet de</p>	Part développement rural: 344.393,90 € ³ Part communale: 244.160,79 €

³ Courrier daté du 12 mai 2021 de la Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, Madame Céline TELLIER, relative à l'attribution du marché et à l'intervention financière du développement rural.

			société" au niveau communal: → Développer l'identité communale et encourager la convivialité et la solidarité.	
			ETATS D'AVANCEMENT PHYSIQUE DU PROJET	DATE
			Désignation de l'auteur de projet	27/01/2015
			Approbation de la fiche projet par la C.L.D.R.	02/06/2015
			Réception du projet de la convention du Service public de Wallonie	01/10/2015
			Adoption de la convention par le Conseil communal	26/10/2015
			Convention signée par le Service public de Wallonie	24/11/2015
			Approbation de l'avant-projet par le Collège communal	25/01/2016
			Approbation de l'avant-projet par le Service public de Wallonie	18/04/2016
			Approbation du projet par le Conseil communal	26/09/2016
			Envoi de la demande de permis d'urbanisme	avril 2017
			CoDT (nouvelle législation) - nouvelle demande de permis	30/01/2018
			Permis délivré par le Service public de Wallonie	22/08/2018
			Refus du dossier par le Service public de Wallonie car le dossier "projet" était sur l'ancienne législation des marchés publics	
			Approbation du projet par le Conseil communal (projet basé sur la nouvelle législation des marchés publics)	09/09/2019
			Envoi du dossier au Ministre	17/09/2019
			Approbation du projet par le Ministre	21/04/2020
			Approbation du démarrage de la procédure et de la publication de l'avis de marché par le Collège communal	06/08/2020
			Publication sur e-Notification (plateforme e-Procurement)	13/08/2020
			Attribution du marché par le Collège communal	24/12/2020
			Transmission du dossier d'attribution au Service public de Wallonie - Département des politiques publiques locales, Direction des marchés publics et du Patrimoine (Tutelle générale d'annulation)	7/01/2021
			Décision du Service public de Wallonie - Département des politiques publiques locales, Direction des marchés publics et du Patrimoine (Tutelle générale d'annulation) sur le dossier d'attribution	8/02/2021 (avis favorable)
			Transmission du dossier d'attribution au pouvoir subsidiant	11/02/2021
			Approbation du dossier d'attribution du marché par la Ministre	12/05/2021
			Transmission de la notification d'attribution à l'adjudicataire et des	31/05/2021

avis de non-attribution aux autres soumissionnaires	
Transmission de l'ordre de commencement à l'adjudicataire	L'ordre de commencement n'a pas encore été envoyé (voir note à l'annexe 1, page 2 de ce présent rapport).
Début des travaux	
Réception provisoire	
Décompte final	
Réception définitive	
ETAT D'AVANCEMENT FINANCIER DU PROJET	MONTANT
Montant conventionné à 100% - Montant estimatif TVAC des travaux et d'acquisition	483.420,34 €
Montant - stade "attribution du marché"	588.554,69 € ⁴
Montant du subside développement rural	
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	

^{4 4} Courrier daté du 12 mai 2021 de la Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, Madame Céline TELLIER, relative à l'attribution du marché et à l'intervention financière du développement rural.

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2007	PCDR classique	Création d'un atelier rural et aménagement des accès à Cokaifagne. <i>Première phase: Travaux de construction de l'atelier rural et modernisation du 1^{er} tronçon de voirie d'accès</i>	<p>✚ Soutenir des activités économiques compatibles avec l'environnement physique et humain:</p> <p>→ Offrir aux acteurs économiques la possibilité de développer leurs activités dans de bonnes conditions;</p> <p>→ Garder une vie économique adaptée au village en veillant à maintenir la ruralité et la quiétude au village.</p>	760.000,00 €

ETATS D'AVANCEMENT PHYSIQUE DU PROJET	DATE
Désignation de l'auteur de projet	15/05/2008
Approbation de l'avant-projet par le Collège communal	10/12/2008
Approbation de l'avant-projet par le Service public de Wallonie	27/04/2010
Délivrance du 1 ^{er} permis d'urbanisme	03/05/2010
Approbation du 1 ^{er} projet par le Conseil communal	01/07/2010
Approbation du 1 ^{er} projet par le Ministre	28/09/2010
Adjudication - ouverture	19/11/2010
Décision d'arrêter la procédure et de procéder par entreprise générale en adjudication publique - Conseil communal	07/12/2010
Approbation du 2 ^{ème} projet par le Conseil communal	22/12/2010
Approbation du 2 ^{ème} projet par le Conseil communal, modifié par la Tutelle	07/02/2011
Adjudication - ouverture	26/05/2011
Décision d'attribuer le marché	30/06/2011
Approbation par le Conseil communal de l'avenant	30/06/2011
Dossier transmis au Service public de Wallonie/pouvoir subsidiant	07/09/2011
Annulation par le Conseil d'Etat de notre permis d'urbanisme	31/05/2012
Nouvelle demande de permis d'urbanisme	10/12/2012
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre	09/08/2012
Approbation de l'avenant par le Ministre	20/08/2012
L'adjudicataire arrête de prolonger la validité de son offre	15/11/2012
Délivrance du 2 ^{ème} permis d'urbanisme	17/05/2013
Mise en adjudication - Collège communal	30/05/2013

Adjudication - ouverture	13/08/2013
Décision d'attribuer le marché	12/09/2013
Dossier transmis au Service public de Wallonie/pouvoir subsidiant	17/10/2013
DGO5 - Annulation des décisions du Collège communal	24/10/2013
Approbation du 3 ^{ème} projet par le Conseil communal, imposé par la Tutelle	19/12/2013
Dossier transmis au Service public de Wallonie/pouvoir subsidiant	16/01/2014
Mise en adjudication - Collège communal	08/05/2014
Adjudication - ouverture	25/06/2014
Décision d'attribuer le marché	31/07/2014
Dossier transmis au Service public de Wallonie/pouvoir subsidiant	12/09/2014
Dossier complémentaire transmis au Service public de Wallonie/pouvoir subsidiant	18/09/2014
Approbation de l'avenant 2014	27/10/2014
Transmis de l'avenant au Service public de Wallonie/pouvoir subsidiant	28/10/2014
Réception accord du pouvoir subsidiant: avenant signé	16/01/2015
Réunion de coordination	11/02/2015
Début des travaux	24/03/2015
Délai des travaux	190 JO
Réception provisoire	17/02/2017
Décompte final de l'atelier rural (940.650,42 € TVAC) approuvé par le Collège communal	13/07/2017
Décompte final de la voirie d'accès, en collaboration avec RESA (480.956,83 €) approuvé par le Collège communal	29/04/2021
Transmission des décomptes finaux au Service public de Wallonie/pouvoir subsidiant pour approbation	29/06/2021
Réception définitive	24/04/2019
ETAT D'AVANCEMENT FINANCIER DU PROJET AU 31.12.2016	MONTANT
Montant conventionné à 100% - Montant des travaux TVAC hors frais d'auteurs	984.729,22 €
Avenants (3): + 30 JO	16.801,60 €
Montant du subside développement rural	760.000,00 €
Acomptes de subside sur base des états d'avancements	721.999,10 €
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	851.077,12 €
Montant - décompte final de l'atelier rural	940.650,42 €
Montant - décompte final de la voirie d'accès, en collaboration avec RESA	480.956,83 €

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2007	P.C.D.R. classique	<p align="center"><i>Création d'un atelier rural et aménagement des accès à Cokaifagne.</i></p> <p>1^{ère} phase: travaux de construction de l'atelier et modernisation du 1^{er} tronçon de voirie d'accès</p>	<p>✚ Soutenir des activités économiques compatibles avec l'environnement physique et humain:</p> <p>→ Offrir aux acteurs économiques la possibilité de développer leurs activités dans de bonnes conditions;</p> <p>→ Garder une vie économique adaptée au village en veillant à maintenir la ruralité et la quiétude au village.</p>	<p align="center">Décompte final de l'atelier rural (940.650,42 € TVAC)</p> <p align="center">Décompte final de la voirie d'accès, en collaboration avec RESA (480.956,83 €)</p>	/

Etat du patrimoine:	
Le bien est-il toujours propriété communale ?	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous	
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente	
Montant de la vente	
Modalités de réaffectation du montant de la vente	

Le bien est-il loué?		<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
<p>Si le patrimoine est loué⁵ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.</p>			
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type loyer Bureau IA	Montant annuel	8.774,12 €
	Type charges Bureau IA	Montant annuel	912,66 €
	Type loyer Bureau IB	Montant annuel	1.530,00 € <i>Remarque:</i> Cet espace est occupé depuis octobre 2021. De janvier à septembre 2021, l'espace n'était pas occupé, car celui-ci était en procédure de remise en location. C'était l'agence immobilière "ERA Liégeois & Demoulin SPRL", qui avait été désignée par le Collège communal, qui devait trouver un nouveau locataire.
	Type charges Bureau IB	Montant annuel	285,00 € <i>Remarque:</i> Cet espace est occupé depuis octobre 2021. De janvier à septembre 2021, l'espace n'était pas occupé, car celui-ci était en procédure de remise en location. C'était l'agence immobilière "ERA Liégeois & Demoulin SPRL", qui avait été désignée par le Collège communal, qui devait trouver un nouveau locataire.
	Type loyer Bureau IIA	Montant annuel	/

⁵ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

	Type charges Bureau IIA	Montant annuel	<p><i>Remarque:</i> Cet espace n'a pas été occupé durant l'année 2021, car sur décision du Collège communal, il est resté libre pour les services administratifs du C.P.A.S. de Jalhay. En effet, il va être occupé temporairement par les services administratifs du C.P.A.S, dans le cadre des travaux de transformation du bâtiment affecté aux services du C.P.A.S. La durée des travaux est estimée à deux ans.</p>
	Type loyer Bureau IIB	Montant annuel	<p style="text-align: right;">374,72 €</p> <p><i>Remarques:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Cet espace a été occupé jusque mars 2021. Pour le reste de l'année (avril 2021 à décembre 2021), celui-ci n'a pas reloué car on le gardait libre, sur base d'une décision du Collège communal, pour les services administratifs du C.P.A.S. de Jalhay. En effet, il va être occupé temporairement par les services administratifs du C.P.A.S, dans le cadre des travaux de transformation du bâtiment affecté aux services du C.P.A.S. La durée des travaux est estimée à deux ans. - Pour cette recette, il n'y a que le mois de janvier 2021 qui a été payé par le locataire. Pour les loyers de février 2021 et mars 2021, le locataire n'a pas encore payé, mais un plan de paiement a été prévu et approuvé par les parties. Les paiements devraient commencer en 2022.

	Type charges Bureau IIB	Montant annuel	<p style="text-align: center;">/</p> <p><i>Remarques:</i></p> <p>- Cet espace a été occupé jusque mars 2021. Pour le reste de l'année (avril 2021 à décembre 2021), celui-ci n'a pas reloué car on le gardait libre, sur base d'une décision du Collège communal, pour les services administratifs du C.P.A.S. de Jalhay. En effet, il va être occupé temporairement par les services administratifs du C.P.A.S, dans le cadre des travaux de transformation du bâtiment affecté aux services du C.P.A.S. La durée des travaux est estimée à deux ans.</p> <p>- Pour cette recette, les charges de janvier 2021 à mars 2021 dues n'ont pas encore été payées par le locataire, mais un plan de paiement a été prévu et approuvé par les parties. Les paiements devraient commencer en 2022.</p>
	Type loyer Atelier I	Montant annuel	19.610,46 €
	Type charges Atelier I	Montant annuel	2.040,00 €
	Type loyer Atelier II	Montant annuel	15.320,10 €
	Type charges Atelier II	Montant annuel	1.425,00 €
Total des recettes perçues pour l'année 2021			50.272,06 €
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Frais de combustible	Montant annuel	2.602,11 €
	Eau - Location des compteurs communs (compteur d'incendie)	Montant annuel	272,84 €
	Electricité - Location des compteurs (frais d'électricité des communs)	Montant annuel	434,40 €
	Entretien de la chaudière et ramonage de la cheminée	Montant annuel	306,86 €

	Frais des extincteurs et des exutoires de fumée	Montant annuel	106,18 €
	Frais des lampes de secours		99,83 €
	Mise en place d'une ligne téléphonique pour la gestion de l'alarme intrusion à distance	Montant annuel	572,12 €
	Entretien alarme incendie	Montant annuel	466,57 €
	Entretien des espaces verts	Montant annuel	8.190,00 €
	Entretien des communs et des sanitaires (nettoyage)	Montant annuel	2.650,81 €
	Charges financières du prêt	Montant annuel	1.740,52 €
	Amortissements du bâtiment	Montant annuel	7.039,00 €
Total des charges pour l'année 2021			24.481,24 €
Bénéfices = recettes moins charges		TOTAL	25.790,82 €
Réaffectation des bénéfices	Le montant de ces bénéfices n'est pas repris sur un poste unique MAIS est affecté au financement du projet relatif aux travaux d'aménagement de voirie et de sécurité au Haut-Vinâve à Jalhay (projet PCDR), du budget extraordinaire.		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁶	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	<p><u>Bureau IA (Roquez, 56 bte 2 à 4845 Jalhay)</u></p> <p>Referenceur.be SPRL</p> <p>Numéro d'entreprise: 0845.092.407</p> <p><u>Activité économique:</u> Referenceur.be SPRL est une agence web spécialisée en génération de trafic qualifié sur internet. C'est une agence spécialisée en marketing digital (par exemple: développement de la visibilité des entreprises sur internet).</p>
	<p><u>Bureau IB (Roquez, 56 bte 3 à 4845 Jalhay)</u></p> <p>Amaruq SRL</p> <p>Numéro d'entreprise: 0774.584.392</p> <p><u>Activité économique:</u> Amaruq est une société qui fabrique des roues de vélos.</p> <p><u>Remarque:</u> La société occupe cet espace depuis octobre 2021. De janvier à septembre 2021, l'espace n'était pas occupé, car celui-ci était en procédure de remise en location. C'était l'agence immobilière "ERA Liégeois & Demoulin SPRL", qui avait été désignée par le Collège communal, qui devait trouver un nouveau locataire.</p>

⁶ A titre d'exemple

Ateliers ruraux: type d'entreprise, impact sur la création d'emploi,...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune,...

Maison multiservices: nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-202 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

	<p><u>Bureau IIA (Roquez, 57 bte 2 à 4845 Jalhay)</u></p> <p>Cet espace n'a pas été occupé durant l'année 2021, car sur décision du Collège communal, il est resté libre pour les services administratifs du C.P.A.S. de Jalhay. En effet, il va être occupé temporairement par les services administratifs du C.P.A.S, dans le cadre des travaux de transformation du bâtiment affecté aux services du C.P.A.S. La durée des travaux est estimée à deux ans.</p> <p><u>Bureau IIB (Roquez, 57 bte 3 à 4845 Jalhay)</u></p> <p><u>Janvier 2021 à mars 2021</u></p> <p>Atout Consult SPRL</p> <p><i>Numéro d'entreprise: 0692.631.072</i></p> <p><u>Activité économique:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Consultance en bâtiment; - Entreprise générale de construction; - Réalisation de maisons clés sur porte en structure bois type CLT. <p><u>Remarques:</u></p> <p>Pour le reste de l'année 2021 (avril 2021 à décembre 2021), cet espace n'a pas été reloué, car on le gardait libre, sur base d'une décision du Collège communal, pour les services administratifs du C.P.A.S. de Jalhay. En effet, il va être occupé temporairement par les services administratifs du C.P.A.S, dans le cadre des travaux de transformation du bâtiment affecté aux services du C.P.A.S. La durée des travaux est estimée à deux ans.</p>
	<p><u>Atelier I (Roquez, 56 bte 1 à 4845 Jalhay)</u></p> <p>Contact forestier SPRL</p> <p>Numéro d'entreprise: 0638.811.019</p> <p><u>Activité économique:</u></p> <p>Outillage forestier, Instruments d'étude et de mesure, protection des plantations, équipements de travail et de sécurité, signalisation et balisage promenades, barrières et clôtures, infrastructures et mobiliers d'extérieur, piste santé et plaines de jeux.</p>

	<p><u>Atelier II (Roquez, 57 bte 1 à 4845 Jalhay)</u></p> <p>Car-Actis SPRL</p> <p>Numéro d'entreprise: 0725.749.347</p> <p><u>Activité économique:</u> Intégrateur industriel, conception et réalisation de machines.</p>
<p>Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)</p>	<p>Actuellement, nous n'avons aucun retour d'informations de l'impact sur l'emploi local, si ce n'est la bonne évolution de la plupart des entreprises, malgré cette année 2021 difficile avec la pandémie du Covid-19 et les mesures sanitaires imposées liées à cette pandémie.</p>

ANNEXE 4: RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

ANNEE DE L'INSTALLATION DE LA CLDR	ANNEE D'APPROBATION DU REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR	DERNIERE DATE DE LA MODIFICATION DE COMPOSITION DE LA CLDR	DERNIERE DATE DE MODIFICATION DU REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR
<p><u>O.D.R. 2</u> 13/05/2019</p>	<p><u>O.D.R. 2</u> 2019</p>	<p style="text-align: center;"><u>O.D.R. 2</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 démission: 22/03/2021 (prise d'acte au Conseil communal du 26/04/2021) - 1 démission: 23/03/2021 (prise d'acte au Conseil communal du 26/04/2021) - 1 remplacement (nouvelle désignation): Conseil communal du 26/04/2021 - 1 démission: 2/09/2021 (prise d'acte au Conseil communal du 18/10/2021) - 1 démission: 15/09/2021 (prise d'acte au Conseil communal du 18/10/2021) - 1 démission: 22/09/2021 (prise d'acte au Conseil communal du 18/10/2021) - 1 démission: 14/10/2021 (prise d'acte au Conseil communal du 22/11/2021) - 1 démission: 19/10/2021 (prise d'acte au Conseil communal du 22/11/2021) - 1 démission: 16/11/2021 (prise d'acte au Conseil communal du 20/12/2021) - 1 démission: 3/12/2021 (prise d'acte au Conseil communal du 20/12/2021) - 1 démission: 6/12/2021 (prise d'acte au Conseil communal du 20/12/2021) - 1 démission: 23/12/2021 (prise d'acte au Conseil communal du 24/01/2022) - 1 candidature: 24/12/2021 	<p style="text-align: center;"><u>O.D.R. 2</u></p> <p style="text-align: center;">* <u>13/05/2019</u>: approbation du règlement d'ordre intérieur par la C.L.D.R.</p> <p style="text-align: center;">* <u>9/09/2019</u> adoption du règlement d'ordre intérieur par le Conseil communal</p>
<p>Date des réunions durant l'année écoulée</p>	<p>29/09/2021</p>	<p>Nombre de présents</p>	<p>20</p>
	<p>12/10/2021</p>		<p>21</p>
	<p>18/11/2021</p>		<p>19</p>

	13/12/2021	27 (+ un membre invité)
Réflexion sur l'opération de développement rural		
	La longue interruption due au Covid-19 a eu pour effet d'une part que le fil conducteur de l'élaboration du Plan communal de développement rural (P.C.D.R.) s'est effiloché, rendant la reprise compliquée et d'autre part, qu'un certain nombre de membres n'a plus participé aux réunions, avec plusieurs démissions à la clé.	
Propositions de projets à entreprendre		
Numéro fiche-projet	/	
Intitulé du projet	/	
Priorité du projet	/	
Calendrier d'exécution	/	

ANNEXE 5: PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

La validité du P.C.D.R. de Jalhay est arrivée à terme en mai 2016, aucune programmation n'est établie.

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
Année rapport annuel + 1 an					
Année rapport annuel + 2 ans					
Année rapport annuel + 3 ans					

Ce rapport annuel 2021 a été approuvé par la Commission locale de développement rural (C.L.D.R.) en date du 22 février 2022.